

COMMUNE DE CAIRON
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 9 juin 2022

L'An deux mil vingt-deux, le neuf juin à 18 H 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur ROUZIC Dominique, Maire.

Etaients présents : M. ROUZIC, M. BELLET, L. LE GUYADER, M. LEFRANC, Mme WEYANT, Mme DUQUENNE, M. COUESPEL, Mme BOUVIER, M. LEBRET, Mme BREGEON, Mme FRETAULT, M. LEFEBVRE, M. CAHAN, M. CATHERINE, Mme DE BETHUNE,

Absents excusés : Mme VENTURELLI (pouvoir à Mme LE GUYADER)
M. POULAIN (pouvoir à M. LEFRANC)
Mme DANET (pouvoir à M. BELLET)
Mme SILINE
Mme LE GUYADER .a été élue secrétaire

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 18

OBJET : Tarifs cimetière

Vu la délibération du 13/11/2018 fixant les tarifs des concessions dans le cimetière communal,

Considérant la pose d'un colombarium comprenant des cavurnes

A l'unanimité, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs suivants pour 1 emplacement de 2 places à partir du 1^{er} juillet 2022 :

Concession 50 ans : 500 €

Concession 30 ans : 320 €

Concession 15 ans : 160 €

Colombarium :	Cavurne 50 ans : 870 €
	Cavurne 30 ans : 570 €
	Cavurne 15 ans : 320 €

Jardin du Souvenir : gratuit

Plaque nominative : à la charge des familles

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Accusé de réception en préfecture
014-211401237-20220609-2022-023-DE
Date de télétransmission : 14/06/2022
Date de réception préfecture : 14/06/2022

Le Maire,
Dominique ROUZIC

